

Passerelles et équivalences du BTS Services Informatiques aux Organisations (SIO)

Le BTS Services Informatiques aux Organisations (SIO) offre des dispenses d'unités pour les candidats déjà titulaires d'un autre diplôme du secteur tertiaire. Ces dispenses permettent une reconnaissance des acquis et un allègement du programme pour les étudiants ayant déjà validé certaines compétences.

Sources : Arrêté du 29 avril 2019 portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « Services informatiques aux organisations » option A : « Solutions d'infrastructure, systèmes et réseaux », option B : « Solutions logicielles et applications métiers »

Dispenses d'unités pour les titulaires d'un autre BTS, DUT ou diplôme équivalent

Les candidats titulaires d'un BTS d'une autre spécialité, d'un DUT ou d'un diplôme national de niveau III (niveau 5 du Cadre Européen des Certifications) ou supérieur peuvent demander les dispenses suivantes :

- **Unité U11 "Culture générale et expression"** : dispense automatique pour tout titulaire d'un BTS, DUT ou diplôme national de niveau III ou supérieur.
- **Unité U12 "Expression et communication en langue anglaise"** : dispense accordée sous réserve d'avoir déjà validé une unité en langue anglaise dans l'autre diplôme.

Dispenses pour les titulaires d'un BTS, DUT ou licence avec une validation d'économie-droit-management

Les candidats titulaires d'un BTS d'une autre spécialité, d'un DUT ou d'une licence ayant validé une ou plusieurs unités d'enseignement en économie, droit et management au cours de leur formation peuvent demander la dispense suivante :

- **Unité U3 "Culture économique, juridique et managériale pour l'informatique"** : dispense accordée sur justificatif de validation d'une unité d'enseignement équivalente.

Modalités de demande de dispense

Pour bénéficier de ces dispenses, les candidats doivent :

- Faire une demande officielle auprès de leur établissement de formation.
- Fournir les justificatifs nécessaires attestant de la validation des unités concernées dans leur formation précédente.
- Attendre la validation de leur dossier par l'établissement d'accueil.

Conclusion

Ces passerelles et équivalences permettent aux étudiants de valoriser leurs acquis et d'alléger leur parcours de formation en BTS SIO. Elles favorisent ainsi une insertion plus efficace dans leur projet professionnel et une continuité dans leur apprentissage en informatique et gestion des systèmes d'information.